

Démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®)



La démarche Cit'ergie peut s'établir en amont ou pendant la construction d'un PCET ou d'un Agenda 21 mais aussi à n'importe quel moment lorsque la collectivité veut renforcer sa politique énergie climat.

OBJECTIFS

La démarche Haute Qualité Environnementale appliquée aux bâtiments vise 2 objectifs majeurs déclinés en 14 cibles thématiques :

- Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur,
- Créer un environnement intérieur sain et confortable.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- ADEME
- Association HQE et l'ensemble de ses membres
- ...

DESCRIPTION

La démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE®), initiée au début des années 90, s'est développée sous l'égide du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) à la faveur des travaux de l'ATEQUE (Atelier d'Évaluation de la Qualité Environnementale) et d'une douzaine de réalisations expérimentales dans le domaine de l'habitat social (programme Ecologie et Habitat).

La démarche HQE est d'abord une démarche de management de projet visant à limiter les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement, tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables. La Haute Qualité Environnementale prend en compte la globalité, joue le développement durable et en représente l'état le plus avancé de l'art de construire.

Un bâtiment conçu, réalisé et géré selon une démarche de qualité environnementale possède donc toutes les qualités habituelles d'architecture, de fonctionnalité, d'usage, de performance technique... En outre, les impacts environnementaux du bâtiment en sont durablement minimisés aussi bien par le choix des matériaux et procédés de construction, que par la prise en compte de l'exploitation et de la maintenance du bâtiment, de sa déconstruction et notamment, par les économies d'énergie qu'il génère.

Depuis 2001, la démarche HQE® s'appuie sur deux composantes essentielles portant sur la qualité environnementale (QE) pour obtenir, améliorer ou maintenir la QE des bâtiments dans le cadre d'opérations de construction, d'adaptation ou de gestion et sur un système de management environnemental (SME) pour organiser les opérations afin d'optimiser l'effort de qualité environnementale.

En outre, depuis 2004, a été engagée une dynamique de certification : les certifications NF Ouvrage Démarche HQE®.

Plus récemment, la démarche s'est élargie. En effet, le développement des villes et de l'habitat ne répondant plus aux exigences actuelles, il est désormais nécessaire de faire évoluer les pratiques de l'urbanisme. Si la seule juxtaposition des bâtiments

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La préoccupation de la qualité environnementale vient s'intégrer dans le cadre du processus dès lors qu'il a été décidé d'y intégrer la démarche HQE®.

Les délais d'exécution peuvent être accrus, notamment dans les phases amont du projet (définition d'exigences, travail de conception, ...) mais une compensation peut être trouvée dans le déroulement de la mise en œuvre (qualité et rigueur d'exécution, malfaçons moins fréquentes...)

HQE® ne fait pas un aménagement durable, la performance environnementale d'un bâtiment doit s'inscrire dans un projet d'urbanisme à part entière. Ainsi, la performance environnementale urbaine doit désormais s'envisager de manière globale et non plus uniquement bâtiment par bâtiment. C'est dans ce contexte que la démarche HQE® s'est étendue aux opérations d'aménagement avec la création de la démarche « HQETM – Aménagement ». Il est à noter que cette nouvelle démarche intègre également la démarche AEU®, ou Approche Environnementale de l'Urbanisme, à toutes les phases du projet. Les deux méthodes s'enrichissent mutuellement et se complètent pour accompagner la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans la conception et la réalisation de projets d'aménagement durable.

CONTENU DE L'OUTIL

Deux référentiels caractérisent aujourd'hui la démarche HQE®. Ils permettent de fixer les idées et de préciser les contours et la forme qu'elle peut prendre :

QEB (Qualité Environnementale du Bâtiment) : elle est destinée à l'établissement d'« exigeantiel », les documents que réalisent les maîtres d'ouvrage pour recenser les objectifs visés et les cibles prioritaires ainsi que les indicateurs de suivi de l'opération. Ces éléments sont périodiquement revalidés ou actualisés pour tenir compte des évolutions du projet.

SME (Système de Management Environnemental) : il s'agit de l'ensemble de l'organisation, des procédures et des pratiques spécifiques à une opération de construction ou d'adaptation d'un bâtiment. Le SME est élaboré, mis en place et géré par le maître d'ouvrage pour définir, mettre en œuvre, vérifier l'« exigeantiel » ainsi que l'état final de l'opération du point de vue de l'environnement.

De plus, la démarche se base sur une définition « exigeentielle » : elle énumère les exigences de la HQE® en matière environnementale. L'exigence générale pour la qualité environnementale d'un bâtiment se décompose ainsi en 14 cibles réparties en 4 familles (éco construction, éco gestion, confort, santé) et que l'on retrouve au sein de deux domaines principaux : maîtriser les impacts sur l'environnement et produire un environnement intérieur satisfaisant.

Domaine 1 : Cibles de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur

- **CIBLES D'ÉCO-CONSTRUCTION**
 1. Relations harmonieuses
 2. Procédés et produits
 3. Chantier
- **CIBLES D'ÉCO-GESTION**
 4. Énergie
 5. Eau
 6. Déchets d'activité
 7. Entretien et maintenance

Domaine 2 : Cibles de création d'un environnement intérieur satisfaisant

- **CIBLES DE CONFORT**
 8. Confort hygrothermique
 9. Confort acoustique
 10. Confort visuel
 11. Confort olfactif
- **CIBLES DE SANTÉ**
 12. Conditions sanitaires
 13. Qualité de l'air
 14. Qualité de l'eau

D'un point de vue opérationnel, la démarche HQE® peut être accompagnée par une certification ; cette dernière n'étant pas obligatoire. Toutefois, elle permet d'offrir aux maîtres d'ouvrage la possibilité de faire reconnaître par une tierce partie indépendante la qualité environnementale de leur démarche et de leur réalisation. L'organisme certificateur est différent en fonction du type de bâtiment à construire ou à rénover :

- pour les bâtiments tertiaires (bureaux, bâtiments d'enseignement, hôtellerie, établissements de santé, logistique, équipements sportifs, exploitation), la certification « *NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE®* » est délivrée par Certivéa. Elle concerne les phases de programmation, de conception, de réalisation et d'exploitation. Elle est déclinée par secteur ;
- pour les maisons individuelles, la certification « *NF Maison Individuelle – Démarche HQE®* » est attribuée aux constructeurs par Céquami ;
- pour les logements neufs, collectifs ou individuels groupés, la certification « *NF Logement – Démarche HQE®* » est délivrée par Cerqual. Elle est attribuée à un opérateur donné pour l'ensemble de sa production.

COÛTS DE MISE EN ŒUVRE

Si le surinvestissement immédiat de la mise en œuvre de la démarche de Haute Qualité Environnementale ne peut souvent être négligé notamment du fait du temps supplémentaire nécessaire au management de projet et aux études en amont, ceci est équilibré par les économies réalisées et les coûts évités. Ces économies et ces coûts évités peuvent intervenir dès l'investissement (système de climatisation rendu inutile, par exemple), mais plus généralement, tout au long de la vie du bâtiment ; les coûts de fonctionnement et de maintenance se trouvant minimisés.

En termes de coût global, qui tient compte à la fois du coût d'investissement et du coût de fonctionnement, l'approche HQE® est donc avantageuse par rapport à une approche plus conventionnelle. Il faut aussi considérer les coûts évités à la société. Ceux-ci peuvent être techniques (infrastructures, consommations, ...) mais aussi concerner la santé. Il s'agit enfin de ne pas perdre de vue le bénéfice environnemental global (ressources non renouvelables, qualité des eaux, de l'air, etc.), objectif initial de la démarche.

Enfin les Directions régionales de l'ADEME peuvent prendre partiellement en charge le coût d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), en partenariat le plus souvent avec des collectivités (Conseils régionaux, Conseils généraux...).

POINTS DE RÉGLEMENTATION

Même si la démarche HQE® relève d'une démarche volontaire, elle participe à une dynamique d'ensemble qui correspond aux exigences du Grenelle Environnement notamment en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ou encore d'amélioration de la qualité de l'air intérieur...

LES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES DE BÂTIMENTS FRANÇAIS		
Nom de la certification	Domaine d'application	Organisme certificateur
NF Bâtiments tertiaires démarche HQE®	Opérations neuves ou réhabilitations lourdes de bâtiments tertiaires. 5 référentiels : Bureau – Enseignement, Santé, Commerce, Hôtellerie, Plate-forme logistique.	Certivéa (mandaté par Afnor Certification)
NF Equipement sportif démarche HQE® (sortie en juin 2010)	Salles multisport, puis extension du référentiel aux piscines et centres aquatiques fin 2010.	Certivéa (mandaté par Afnor Certification)
NF Bâtiments tertiaires en exploitation démarche HQE®	Exploitation des bâtiments dans tous les secteurs du tertiaire à l'exception de la santé.	Certivéa (mandaté par Afnor Certification)
Habitat et Environnement (H&E)	Logements neufs collectifs ou maisons individuelles en secteur groupé et rénovation.	Cerqual
Patrimoine Habitat & Environnement (PHE)	Rénovation de logements collectifs ou maisons individuelles en secteur groupé de plus de 10 ans.	Cerqual Patrimoine
NF Logement démarche HQE®	Logements neufs collectifs ou maisons individuelles en secteur groupé.	Cerqual (mandé par Afnor Certification)
NF Maison individuelle démarche HQE®	Maisons individuelles en secteur diffus, maisons sous contrat CCMI et VEFA. Ne sont pas concernées les maisons d'architectes et d'artisans.	Cequami (mandaté par Afnor Certification)
NF Maison rénovée démarche HQE®	Rénovation de maisons individuelles en secteur diffus	Cequami (mandaté par Afnor Certification)

Source : Le Moniteur – Hors série Construire Durable, mai 2010

LES APPORTS DE LA DÉMARCHE

La démarche ne donne pas forcément de garantie sur la qualité environnementale du bâtiment, mais elle garantit qu'à chaque phase, la question de la qualité environnementale a été traitée et que des moyens ont été mis en œuvre pour y parvenir.

Par ailleurs, l'approche environnementale induit des modifications dans le processus de décision, la façon de travailler, les relations au sein de l'équipe de projet. Il s'agit en effet d'un moyen de fédérer les partenaires et les prestataires autour de la maîtrise d'ouvrage qui garantit une meilleure cohérence de leurs interventions. C'est enfin un très bon levier pour promouvoir une approche en coût global.

Enfin, les 14 cibles de la démarche seules ne sont pas adaptées à l'évaluation des performances environnementales globales. C'est à partir de ce constat que l'association HQE a décidé de compléter la démarche par un pilier consacré aux indicateurs environnementaux globaux, sur la base de ceux proposés par la norme NF P 01020 qu'elle a inspirée.

Il s'agit de :

- proposer pour chaque indicateur les niveaux minimaux à atteindre en tenant compte des spécificités des bâtiments, de leur contexte géographique et climatique et sans négliger leur dimension économique ;
- proposer progressivement pour chaque indicateur des valeurs de références ambitieuses comme cela a pu être fait pour l'énergie ;
- et encourager la vérification des niveaux atteints.

Les référentiels de certification intègrent désormais des indicateurs environnementaux chiffrés notamment sur la consommation de ressources énergétiques non renouvelables, la consommation d'eau, le changement climatique et la production de déchets.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Site de l'association HQE et de ses membres :
www.assohqe.org

Site du réseau de Centres de ressources régionaux « Bâti-Environnement – Espace Pro » :
www.reseaubep.fr (réseau professionnel)

Brochure ADEME « Bâtiment et démarche HQE » :
<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=30063&p1=5863&p2=&ref=12441>